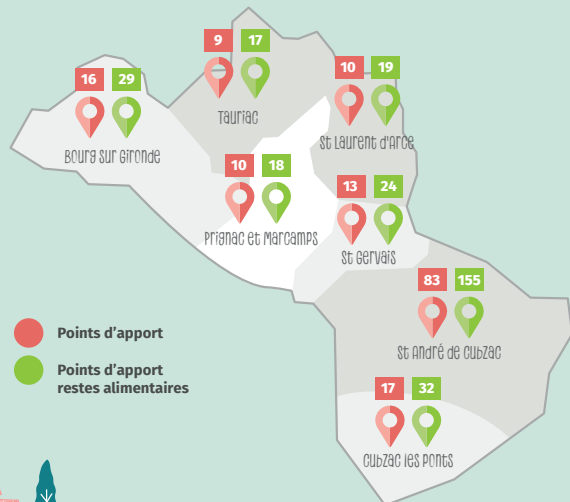


## Ces nouveaux points d'apport collectifs se substituent à la collecte au porte à porte.

### AVANTAGES

- ✓ Accessibles 24h/24 et 7j/7
- ✓ Vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé grâce à votre carte d'accès aux services (pas de facturation pour le moment)
- ✓ Vous pouvez désormais trier vos restes alimentaires !
- ✓ Plus de bacs sur les trottoirs de votre commune : votre cadre de vie est amélioré !
- ✓ Plus besoin de calendrier de collecte
- ✓ Plus besoin de nettoyer et de sortir son bac
- ✓ Ces nouveaux points de collecte sont implantés sur des lieux de passage et de vie
- ✓ Meilleure maîtrise des coûts de collecte
- ✓ Moins de pollution et de bruit
- ✓ Vous pouvez utiliser n'importe quelle borne du territoire du Smicval !



Vous êtes une personne à mobilité réduite ou isolée ?  
Vous rencontrez une difficulté ?

Contactez-nous !  
Nous trouverons une solution ensemble !

Pour en savoir plus sur votre changement de collecte



SCAN ME

Contact : [www.smicval.fr](http://www.smicval.fr)  
05 57 84 74 00 - [contact@smicval.fr](mailto:contact@smicval.fr)



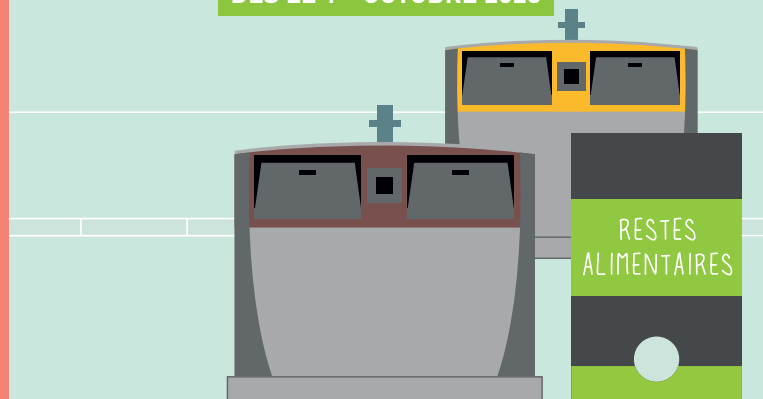
Ne pas jeter sur la voie publique



# GUIDE PRATIQUE

## VOTRE COLLECTE DE DÉCHETS SE TRANSFORME

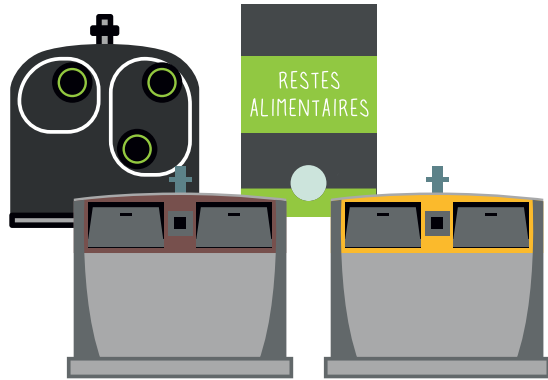
DÈS LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2023



NÉO  
SMICVAL

VOTRE NOUVEAU SERVICE PUBLIC  
ZÉRO DÉCHET, ZÉRO GASPI !

Les points d'apport collectifs sur vos trajets du quotidien sont constitués de 4 flux :



### Consignes d'utilisation des points d'apport collectifs :

1 Déverrouillez la borne grâce à votre carte d'accès



2 Ouvrez la trappe et introduisez vos déchets

3 Refermez complètement la trappe après dépôt

4 Laissez les lieux propres

Attention : Il est interdit de déposer des déchets autour des bornes sous peine de poursuites (articles R.362-1 et R635-8 du code pénal).

## EMBALLAGES

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT



Papiers - Journaux  
Magazines - sacs kraft

Bouteilles  
en plastique

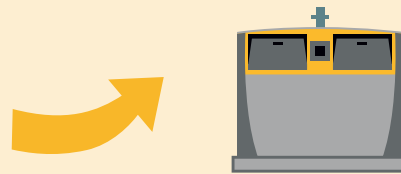
Emballages  
en carton



Canettes  
Boîtes de conserve

Polystyrène - Pots de yaourts  
Tout emballage plastique

Bien les **vider**, inutile de les **laver**  
et les déposer **séparés** les uns des autres **sans sac**

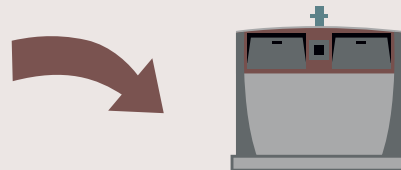


## ORDURES MÉNAGÈRES



(maximum  
50 litres)

Mettre vos ordures dans un sac bien fermé



## RESTES ALIMENTAIRES



Restes alimentaires



Epluchures



Dosettes souples de café  
Sachets de thé



Serviettes  
et mouchoirs en papier

Mettre les restes alimentaires dans votre **bio seau** et le **vider dans le bac**



Ne pas déposer de plastique dans les restes alimentaires

## VERRE DANS VOS BORNES HABITUELLES



Retirer les bouchons et couvercles

Le verre est recyclable à l'infini !  
Il est interdit de déposer du verre dans les emballages, les ordures ménagères et les restes alimentaires.